



Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Montmorency

Arrêté n°PF/AL/31/2024

**ARRÊTE - TEMPORAIRE - DE CIRCULATION & DE STATIONNEMENT -
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RESEAU GAZ
RUE CHARLES DE GAULLE / PLACE LOUIS JEAN FINOT / RUE RENE CASSIN / RUE JEAN
FINOT**

Le Maire de la Commune d'ANDILLY (Val d'Oise)

- Vu**, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,
- Vu**, la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi N°82.623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu**, le décret N° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- Vu**, l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction Interministérielle - livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 Novembre 1992,
- Vu**, la permission de voirie avec prescriptions de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Vallée en date du 5 avril 2024
- Vu**, l'arrêté de voirie portant permission de voirie de la présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 8 avril 2024,

Considérant, la demande la demande d'arrêté de police de circulation émanant de l'entreprise TERGI sise 33 rue de Lamirault, 77090 Collégien, pour le compte de l'entreprise GRDF, sise 16, rue Lavoisier à Pontoise (95300), pour les travaux de remplacement du réseau gaz rue Charles de Gaulle, Place Louis Jean Finot, rue René Cassin et rue Jean Finot à Andilly,

Il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité des ouvriers des entreprises de travaux, des autres personnes chargées de leur réalisation et des usagers des voies publiques et réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise TERGI sise 33 rue de Lamirault, 77090 Collégien est autorisée à effectuer à compter du **lundi 20 mai 2024 au vendredi 26 juillet 2024** les travaux de remplacement du réseau gaz rue Charles de Gaulle, Place Louis Jean Finot, rue René Cassin et rue Jean Finot à Andilly.
La base vie sera installée sur le parking rue de l'Eglise. Cinq (5) places de stationnement le long de la voie seront neutralisées à cet effet pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, toutes dispositions devront être prises pour assurer la sécurité des riverains. Le libre accès aux propriétés riveraines devra être respecté. Un « pont lourd » sera mis en place chaque fois que nécessaire.
Il faudra laisser le libre accès aux véhicules prioritaires.
La circulation sera ralentie par une signalisation adéquate afin de garantir la sécurité publique.
La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes nécessaires au chantier sera autorisée.
Des ponts lourds encastrés sur fouilles ouvertes seront en mis en place afin de rétablir la circulation en dehors des heures de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation du chantier sera conforme aux arrêtés interministériels du 5 et 6 novembre 1992 sur la signalisation routière. Les agents évoluant sur le chantier seront porteurs d'un vêtement de signalisation à haute visibilité, conforme à la norme EN 471 de classe 2 ou 3. Toutefois, les intervenants de courte durée peuvent se contenter d'un vêtement de classe 1. Cette signalisation devra rester en place jusqu'à la réalisation des enrobés/fin de travaux (y compris trottoirs).

ARTICLE 4 : La fourniture, la pose et l'entretien des panneaux indiquant les dispositions instituées par le présent arrêté, seront à la charge des entreprises mandatées pour les travaux et sous la surveillance de la police municipale.

ARTICLE 5 : Les travaux seront réalisés par phase, conformément au planning et des déviations seront mises en place, à savoir :

Phase 1 : du 20 au 24 mai 2024 (travaux en journée)

- Installation base vie sur Parking rue de l'Eglise
- Place Louis Jean Finot : travaux entre 9H et 17H. Neutralisation de la place de stationnement au droit du 8 rue Jean Finot (ouverture d'une fouille avec maintien de la circulation sur la place)
- Rue Jean Finot : travaux entre 9H et 17H. Tranchée sur trottoir entre le parking et l'entrée livraison de la maison de retraite Korian

Phase 2 : du 27 au 31 mai – travaux de nuit (20H-5H00)

- Entre le 54 et le 64 rue Charles de Gaulle et à l'angle de la rue Charles de Gaulle/rue Aristide Briand :
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - circulation interdite sauf riverain sur la rue Aristide Briand depuis la rue de l'Eglise jusqu'à l'angle de la rue Charles de Gaulle (du n°2 au n°38) ;
 - déviation par la rue de l'Eglise, **rendue à double sens** du rond-point de la Clinique des Orchidées jusqu'à la place Louis Jean Finot **avec la mise en place d'un alternat à feux** ;
 - inversion du sens de circulation sur la rue des Rondeaux (pour rejoindre la rue Amauld d'Andilly).
 - Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 2 BIS : LUNDI 3 JUIN – travaux entre 9H00 et 17H30

- Entre le 54 et le 64 rue Charles de Gaulle et à l'angle de la rue Charles de Gaulle/rue Aristide Briand :
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - circulation interdite sauf riverain sur la rue Aristide Briand depuis la rue de l'Eglise jusqu'à l'angle de la rue Charles de Gaulle (du n°2 au n°38) ;

- déviation par la rue de l'Eglise, **rendue à double sens** du rond-point de la Clinique des Orchidées jusqu'à la place Louis Jean Finot **avec la mise en place d'un alternat à feux** ;
- inversion du sens de circulation sur la rue des Rondeaux (pour rejoindre la rue Arnauld d'Andilly).
- Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 3 : du 5 au 7 juin – travaux de nuit (20H-5H00)

- Entre le 54 et le 64 rue Charles de Gaulle et à l'angle de la rue Charles de Gaulle/rue Aristide Briand : réfection de chaussée
- Entre le 44 et le 54 rue Charles de Gaulle et l'angle Charles de Gaulle / Arnauld d'Andilly : ouverture de fouilles
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - circulation interdite sauf riverain sur la rue Aristide Briand depuis la rue de l'Eglise jusqu'à l'angle de la rue Charles de Gaulle (du n°2 au n°38) et sur la rue Arnauld d'Andilly, du n°1 au n°17 (double sens riverains);
 - déviation par la rue de l'Eglise, **rendue à double sens (uniquement riverain)** du rond-point de la Clinique des Orchidées jusqu'à la place Louis Jean Finot **avec la mise en place d'un alternat à feux** ;
 - Déviation **Véhicules Légers** sur la rue des Rondeaux (pour rejoindre la rue Aristide Briand).
 - **DéviatiON POIDS LOURDS OBLIGATOIRE** par la rue Roger Salengro (Margency)
 - Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 3 BIS : lundi 10 juin – travaux de nuit (20H-5H00)

- Entre le 44 et le 54 rue Charles de Gaulle et l'angle Charles de Gaulle / Arnauld d'Andilly : ouverture de fouilles
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - circulation interdite sauf riverain sur la rue Arnauld d'Andilly, du n°1 au n°17 (double sens riverains);
 - déviation vers la rue de l'Eglise, depuis la place Louis Jean Finot
 - Déviation **Véhicules Légers** par rue Paul Doumer, rue du Docteur Schweitzer et sur la rue des Rondeaux (pour rejoindre la rue Aristide Briand).
 - **DéviatiON POIDS LOURDS OBLIGATOIRE** par la rue Paul Doumer, rue du Docteur Schweitzer, la rue Roger Salengro (Margency)
 - Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 4 : du 11 au 14 juin – travaux de nuit (20H-5H00)

- Entre le 36 bis et le 42 rue Charles de Gaulle : ouverture de fouilles
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - déviations par la rue du Président Paul Doumer et la rue Arnauld d'Andilly et par la place Louis Jean Finot et la rue de l'Eglise
 - Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 4 BIS : LUNDI 17 JUIN – travaux entre 9H00 et 17H30

- Entre le 44 et le 54 rue Charles de Gaulle et l'angle Charles de Gaulle / Arnauld d'Andilly : ouverture de fouilles
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - circulation interdite sauf riverain sur la rue Arnauld d'Andilly, du n°1 au n°17 (double sens riverains);
 - déviation vers la rue de l'Eglise, depuis la place Louis Jean Finot
 - Déviation **Véhicules Légers** par rue Paul Doumer, rue du Docteur Schweitzer et sur la rue des Rondeaux (pour rejoindre la rue Aristide Briand).
 - **DéviatiON POIDS LOURDS OBLIGATOIRE** par la rue Paul Doumer, rue du Docteur Schweitzer, la rue Roger Salengro (Margency)
 - Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 5 : MERCREDI 19 JUIN – travaux entre 9H00 et 17H30

- Entre le 36 bis et le 42 rue Charles de Gaulle : ouverture de fouilles
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - déviations par la rue du Président Paul Doumer et la rue Arnauld d'Andilly et par la place Louis Jean Finot et la rue de l'Eglise
 - Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 6 : vendredi 21 juin et du 24 au 28 juin – travaux de nuit (20H-5H00)

- Entre le 36 bis et le 54 rue Charles de Gaulle et à l'angle de la rue Charles de Gaulle/rue Aristide Briand : réfection de chaussée
 - Barrage de rue : interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - circulation interdite sauf riverain sur la rue Aristide Briand depuis la rue de l'Eglise jusqu'à l'angle de la rue Charles de Gaulle (du n°2 au n°38) et sur la rue Arnauld d'Andilly, du n°1 au n°17 (**double sens riverains**);
 - déviation par la rue de l'Eglise,;
 - Déviation **Véhicules Légers** sur la rue des Rondeaux (pour rejoindre la rue Aristide Briand).
 - **DéviatiON POIDS LOURDS OBLIGATOIRE** par la rue Roger Salengro (Margency)
 - Mise en place de panneaux « rue barrée » en amont du chantier sur la rue Ernest Taiclet, rue Aristide Briand et rue Charles de Gaulle

Phase 7 : Du 1^{er} au 5 juillet – travaux entre 9H00 et 17H30

- Rue Cassin : ouverture de fouilles
 - interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
- Rue Jean Finot : ouverture de fouilles sur trottoir
 - interdiction de stationner sur la portion en travaux (débord sur chaussée) ;

Phase 8 : Du 8 au 26 juillet – travaux entre 9H00 et 17H30

- Rue Cassin : réfection de chaussée
 - interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
- Rue Jean Finot : ouverture de tranchées sur trottoir
 - interdiction de stationner sur la portion en travaux (débord sur chaussée) ;
 - Occupation de 2 places de stationnement sur le parking
- Place Louis-Jean Finot : ouverture de fouilles et tranchée + remblais et réfection de chaussée
 - interdiction de circuler sur la portion en travaux (sauf accès riverains) ;
 - mise en place de ponts lourds le soir

ARTICLE 6 : Les prescriptions du Conseil Départemental et celles générales habituelles d'exécution en matière d'ouverture et de remblaiement des fouilles devront être respectées, à savoir :

- sous chaussée
 - sablon compacté par couche de 20 cm (toute réutilisation des déblais étant strictement prohibée) ; 30 cm de grave ciment dosé à 4% ;
 - découpage des enrobés à la scie ; 5 à 6 cm de béton bitumineux de porphyre à chaud 0/10 ;
 - joints couverts d'émulsion de bitume acide à 60%.
- sous trottoir :
 - les réfections devront être réalisées en sablon couvert de 15 cm de grave ciment, avec la **couche de surface à l'identique, en pleine largeur**

ARTICLE 7 : L'entreprise TERGI portera une attention particulière :

- Au bon compactage de la fouille **SOUS PEINE** de reprise ultérieure
- A la reprise de la structure à l'identique de l'existant (pas de création de point faible ou inversement dur) : respect des matériaux et des épaisseurs existants (BBSG 0/10 noir classe 2, Grave ciment 0/20 dosée à 4% sur 15 à 20 cm, grave naturelle recyclée 0/31.5 dosée à 3% de liant sur 30 cm)
- A l'application définitive des enrobés de chaussée 0/10 sans délai suite au remblayage avec une largeur de découpe du Béton Bitumineux de 20 cm de part et d'autre de la tranchée, découpes droites dans tous les cas (la tranchée peut être d'une largeur inférieure) ou 1 m² minimum pour une fouille.
- Au respect de l'épaisseur des enrobés chaussée 6/7 cm (5/6cm compacté selon existant)
- A la mise en place de l'émulsion et porphyre pour les joints sans délai
- A la dépose/repose des bordures / caniveaux avec massif de fondation et joints au mortier

Mais également :

- A la reprise de la signalisation au sol (tout marquage impacté par les travaux)
- Au respect de l'écoulement du fil d'eau du caniveau pendant et après travaux

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, 1 semaine avant le début des travaux par l'entreprise et demeurer en place durant toute la période d'intervention. **Les riverains devront être prévenus par distribution dans les boites aux lettres d'un document indiquant les travaux.**

ARTICLE 9 : CIRCULATION DES BUS

Pendant la durée des travaux, les arrêts de bus des lignes 1510 et 1511 seront impactés. **Du 27 mai au 28 juin 2024, à partir de 20H et jusqu'à la fin de service, les arrêts suivants seront supprimés (dans les 2 sens de circulation) :**

- Ligne 1510 : Château Gaillard, Clinique des Orchidées, Mairie, Magnolia, Les Emplés
- Ligne 1511 : Bleury, Château Gaillard, Clinique des Orchidées, Mairie, Magnolia, Les Emplés

Pour la ligne 1510, dans le sens Parc des Sources - Gare d'Ermont Eaubonne: un arrêt provisoire « Les Emplés » sera mis en place sur le rond-point situé au carrefour des rue Charles de Gaulle, Legendre, route de Montmorency, afin de permettre une continuité de la ligne 10 qui sera déviée depuis l'arrêt Le Colombier directement sur l'arrêt provisoire Les Emplés en empruntant la rue Ernest Taiclet, la rue de Bleury et la route de Montmorency. **Dans le sens Gare d'Ermont Eaubonne - Parc des Sources,** la ligne sera déviée depuis l'arrêt Les Emplés directement sur l'arrêt Le Colombier en empruntant la route de Montmorency, la rue de Bleury et la rue Ernest Taiclet.

Pour la ligne 1511 : Les début et fin de ligne seront reportés au niveau de l'arrêt provisoire de la ligne 10 « Les Emplés » (remplacement des débuts et fin de ligne Dr Schweitzer). **Les lundi 3, lundi 17 et mercredi 19 juin 2024,** les déviations précitées seront mises en place entre 8H30 et 17H30.



ARTICLE 10 : Le non-respect de l'une des dispositions ci-dessus énoncées, entraînera la suspension immédiate des travaux.

ARTICLE 11 : Monsieur Le Commissaire de police Enghien/Montmorency, Monsieur le Chef de Service de la police municipale de Andilly/Margency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée : Transdev, Syndicat EMERAUDE, SDIS d'Eaubonne, Communauté d'agglomération de la Plaine Vallée (voirie), Conseil départemental du Val d'Oise.
Notifié à : TERGI

Fait à Andilly, le 7 mai 2024

Philippe FEUGERE

Maire d'Andilly



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent ACTE qui est NOTIFIÉ le : _____
Nota : La présente Décision Administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.